

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 24

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève.* — VAUD : *Quand le député Nicod remplit son mandat.* — *Dans les sections : Lausanne, Morges.* — *Musée scolaire.* — GENÈVE : *U.I.P.G.* — *Nos salaires.* — *Camp de Vaumarcus.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : E. DOTRENS : *D'où vient l'eau du robinet.* — ROBERT JAQUET : *L'école et l'éducation sociale.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

XXV^e CONGRÈS DE LA S. P. R.

Genève 28-30 août 1942.

Le Comité d'organisation du XXV^e Congrès de la S. P. R. travaille activement à préparer les manifestations qui doivent réunir prochainement à Genève les membres des associations pédagogiques de la Suisse romande.

Les organisateurs ne sont pas sans souci : la malice des temps est cause de difficultés de toutes sortes, mais l'enthousiasme qui a été la caractéristique de tous les congrès pédagogiques romands depuis 75 ans, sera certainement, cette fois encore, une raison de succès. Les angoisses de l'heure présente ne doivent pas nous faire oublier nos préoccupations pédagogiques. Le problème qui sera étudié : « La préparation de la Jeunesse suisse à ses devoirs civiques » est d'ailleurs d'une brûlante actualité.

* * *

Nous sommes en mesure de donner ci-après l'avant-projet du programme arrêté récemment :

Vendredi 28 août.

- 10 h. Assemblée statutaire des délégués de la S. P. R.
- 14 h. Conférence commune annuelle des comités du Schweizerischer Lehrerverein et de la Société pédagogique de la Suisse romande.
- 16 h. Ouverture officielle du congrès au Victoria-Hall. Conférence au cours de laquelle deux personnalités du monde pédagogique et politique de notre pays prendront la parole.

Le soir, réception des congressistes. Manifestations en l'honneur du 75^e anniversaire de la S. P. R. Visite de la Maison genevoise « Genève au travail ».

Samedi 29 août.

- 8 h. Assemblée générale de la S. P. R. au Victoria-Hall. Discussion du rapport sur « La préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques » (rapporteur général : M. Paul Möckli, directeur de l'Ecole de Commerce de Delémont).
- 13 h. Banquet. Discours des invités.
Après-midi : visite des expositions organisées à l'occasion du Bimillénaire de Genève.
- 20 h. Soirée officielle. Probablement « La voix des siècles », spectacle patriotique organisé à l'occasion du Bimillénaire.

Dimanche 30 août.

Visite des parcs de Genève et excursion dans le canton. Clôture du Congrès.

Nous adressons d'ores et déjà à tous nos collègues romands un pressant appel pour qu'ils viennent — comme d'habitude — nombreux au « Congrès ». Depuis six ans, la S. P. R. n'a pas pu se réunir en assemblée générale et les journées de Genève qui sont — **à l'exclusion de toute autre manifestation** — les assises officielles de la Société pédagogique de la Suisse romande, doivent grouper à fin août prochain de nombreux pédagogues romands.

Pour le Comité d'organisation :
C. D.

VAUD QUAND LE DÉPUTÉ NICOD REMPLIT SON MANDAT (Fin)

Voici la fin du développement, devant le Grand Conseil vaudois, de la motion Nicod et consorts, développement exposé par le motionnaire lui-même.

« Tels sont les motifs pour lesquels nous demandons la revision de la loi scolaire dans le sens indiqué par notre motion. Le Département ne connaît souvent que de très loin les cas précités. Parfois il est incapable de les réprimer, parce qu'il est dépassé par les organisations professionnelles. Quant aux communes, la loi leur permet seulement de faire des propositions au Département. Ces compétences sont absolument insuffisantes. Celui qui paie doit pouvoir commander ou, du moins, avoir voix au chapitre.

» Il est inadmissible qu'un régent puisse quitter son poste quand bon lui semble, alors que les communes sont obligées de les garder indéfiniment, même s'il y a mésentente ou incompatibilité d'humeur entre employeur et employé.

» Dans plusieurs cantons, dont certains sont grands, la loi sur l'enseignement prévoit que les autorités scolaires communales confirment l'engagement du personnel enseignant primaire à époques fixes. Dans un canton, c'est le corps électoral lui-même qui est appelé à procéder à ce réengagement.

» Notre intention première était de déposer une motion beaucoup plus catégorique, proposant simplement d'insérer dans la loi un article, pareil à celui de la loi fribourgeoise, ainsi conçu : « Le personnel enseignant des écoles primaires est nommé pour une durée de 4 ans. » Mais depuis 6 mois nous avons discuté avec les intéressés, leurs organisations professionnelles et les députés qui appuient et approuvent cette motion. Nous nous sommes ainsi arrêtés au texte modéré présenté aujourd'hui, en espérant que le Conseil d'Etat entrera dans nos vues et agira comme il convient. Nous n'avons pas l'intention de demander le relèvement du niveau éducatif du personnel enseignant, ce qui n'est d'ailleurs pas nécessaire. Nous agissons parce que le peuple vaudois — notamment les campagnards — estime que la réforme demandée est nécessaire et urgente. Preuve en soit qu'après enquête auprès des 20 communes du district que je représente ici, 18 se sont prononcées catégoriquement en faveur de la nomination pour une période de 4 ans. En outre, nous avons reçu un certain nombre de lettres émanant de députés, syndics et autorités scolaires qui s'intéressent à cette question et qui demandent tous que la réforme envisagée par notre motion soit poussée beaucoup plus loin.

» A ce sujet, je vous donnerai connaissance de quelques extraits d'une lettre que m'a adressée un de mes amis, fils d'un ancien Conseiller d'Etat...

» Je t'adresse quelques suggestions à bâtons rompus, sur la motion que tu vas déposer sur le bureau du Grand Conseil le 18 mai prochain.

» 1. Revenir sur le cas des institutrices mariées. Il est profondément injuste qu'une quantité de jeunes filles diplômées soient sans situation alors que d'autres cumulent des traitements.

» 2. Demander qu'on mette à la retraite immédiatement les instituteurs et institutrices qui ont 35 et 30 ans d'enseignement, donc droit au maximum de leur retraite. Il y a pléthore de jeunes sans place depuis 3 et 4 ans déjà. C'est démoraliser tous ces jeunes que de les faire errer de village en village pour faire des remplacements. Ils ont, d'autre part, des dettes d'étude à payer.

» Il serait intéressant de savoir combien d'instituteurs et d'institutrices ont droit à leur retraite et ne la prennent pas, dans un seul but : le lucre.

» 3. Une fois encore, la loi le prévoit déjà, les instituteurs n'ont pas à remplir quantité de fonctions lucratives : Crédit mutuel, caisse de compensation, économie de guerre, etc., etc.

» L'instruction ne servirait donc à rien si l'on n'est pas à même de trouver des habitants, dans nos villages, pour remplir ces fonctions.

» Cette lettre se termine par quelques considérations sur l'organisation des classes dont je me dispense de vous donner connaissance.

» En conclusion, nous espérons que la réforme demandée sera mise à l'étude sans tarder et que notre loi scolaire, bien qu'elle soit assez récente, sera complétée dans le sens que nous désirons. »

Nous allons, comme nous l'avons fait dans les articles précédents,

relever et discuter, s'il y a lieu, les affirmations de notre « ami », le syndic et député radical de Granges.

» *Le Département ne connaît que de très loin les cas précités... Il est parfois incapable de les réprimer, parce qu'il est dépassé par les organisations professionnelles.* » Quelle singulière habitude a M. Nicod, et quelle curieuse prétention que d'opiner sur des questions qui lui sont si profondément étrangères et inconnues ! Si M. le Député avait daigné en guise d'information, faire un tour au Département, le dernier des « pistos » de bureau aurait pu lui donner les renseignements qu'il ignore, à savoir qu'on connaît là-bas de beaucoup plus près que le syndic de Granges tout ce qui a trait au corps enseignant de l'endroit. Seulement voilà, à Lausanne on juge de plus haut, connaissant tous les détails, on étudie les causes, et comme, malgré son syndic, Granges n'est pas le centre du monde, tel incident qui, là-bas, occupe le syndic une semaine durant, tel incident dis-je, ramené à de justes proportions, est liquidé en quelques minutes par nos autorités.

Le mot se rapportant aux « organisations professionnelles » (lisez S. P. V.) nous flatterait fort s'il n'était pas faux. Je ne sais ce qu'en pense le Département et comment il réagira contre cette insulte ; il est vrai que venant d'où l'on sait, elle ne saurait trop surprendre. Je dirai à M. Nicod que les « organisations professionnelles » quoique défendant les intérêts de leurs membres (il doit s'en rendre compte) travaillent en parfaite harmonie avec le Département. Tout en gardant notre franc-parler et notre indépendance, nous entretenons avec les autorités des rapports cordiaux. Nous travaillons, et de tout notre pouvoir, à améliorer l'école vaudoise, ses méthodes de travail, et à rendre plus vivant encore l'enseignement qui s'y donne. Tout cela dans le calme, avec le Département et non pas contre lui comme l'insinue hardiment et avec quel tact, notre « ami de Granges ». Oui, M. Nicod, quoi que vous en pensiez, il y a encore des régents pour qui l'école occupe une place plus grande dans leur vie que le « traitement » qu'ils touchent. Je sais bien que cela vous dépasse, ce n'est pas une raison pour accomplir une méchanceté. Et quand bien même elles défendraient la situation de leurs membres, ces « organisations professionnelles » ? Si les domestiques et autres ouvriers agricoles étaient organisés professionnellement, leur situation leur permettrait peut-être de vivre en élevant une famille ; la campagne ne souffrirait pas d'un manque aussi absolu de main-d'œuvre qualifiée et les fils de paysans resteraient à la terre (voir le gymnasien de M. Nicod).

Cette question d'argent paraît primordiale pour le motionnaire : écoutez plutôt : « *Les communes ont des compétences insuffisantes... Celui qui paie, doit pouvoir commander* ». J'aimerais bien savoir quel pour cent du traitement de l'instituteur (subside déduit) incombe à la commune de Granges. Je ne crois pas beaucoup me compromettre en disant

au syndic et député que, si l'on appliquait sa proposition, il n'aurait plus grand'chose à dire. Il y a un remède auquel M. Nicod n'a peut-être pas pensé, et à quoi le corps enseignant se rallierait volontiers : c'est le paiement des régents par l'Etat, comme les pasteurs.

Mais voici encore une affirmation erronée : quoi qu'en dise le motionnaire, un régent ne peut pas « quitter son poste comme bon lui semble ». Lorsqu'il est nommé, c'est pour un minimum de 3 ans, même si c'est à Granges avec un syndic Nicod. Je ne connais pas de profession qui exige autant. D'autre part, s'il démissionne, l'instituteur a des délais à observer. Quant à la commune qui doit « le garder indéfiniment », c'est encore faux. Si elle a des griefs, elle peut les faire valoir ; les cas de « mise à pied » et de déplacement ne sont pas si rares que M. Nicod veut bien le dire. Pour le reste, on ne peut comparer nos conditions d'engagement avec l'industrie ou le commerce privés où nous trouvons un directeur responsable et qui, lui, prend la responsabilité si c'est nécessaire, de congédier un employé. — Dans le système de réélection, qui congédierait ? des « bulletins secrets », c'est-à-dire une machine anonyme et dont aucun des membres ne veut prendre une responsabilité précise.

On ne nous dirait pas « vous avez fauté à tel moment et dans telles conditions » mais plutôt « c'est la majorité qui était contre vous ».

L'exemple des cantons où le corps enseignant est soumis à réélection n'est pas un argument. Les autorités elles-mêmes, souvent, demandent la modification du système. Et l'histoire du village bernois qui flanque à la porte son régent, malgré l'avis des autorités cantonales et communales, par 9 voix contre 7 sur 160 électeurs inscrits, me paraît une démonstration suffisamment lumineuse de l'ineptie d'un tel système. Quant au « peuple vaudois, qui estime la réforme nécessaire et urgente » et aux 18 communes sur 20 du district de Payerne qui demandent la réélection périodique, cela demande un contrôle. M. Nicod devrait d'abord laisser le peuple vaudois tranquille et ne parler que de son coin. Ces 18 communes n'ont entendu qu'un son de cloche, celle de M. Nicod, à moins qu'elles aient reçu une circulaire, ce qui revient au même.

La lettre qu'a reçue M. Nicod et qu'il cite, nous intéresse moins puisqu'elle ne traite pas de l'élection périodique ; nous ne voulons pas la discuter pour l'instant. Je dirai cependant, concernant les fonctions accessoires, que les régents sont sollicités de les accepter quand ils les ont, et ont de la peine à les refuser ; j'ajouterai que M. Nicod aussi bien que son correspondant pourraient réformer leur jugement sur les fonctions accessoires le jour où tous les régents laisseront pour compte les chorales et autres fanfares de campagne, qui, comme on le sait, sont une source inépuisable de revenus !

Que conclure ? Pour nous, il faut attendre, travailler, espérer encore en la sagesse, la compréhension et la générosité de notre Législatif vaudois.

Pour M. Nicod ? Coup de pied de l'âne. Je vous en parlai dans un précédent article. Nous avons, en effet, appris que M. Nicod ne s'est pas toujours présenté avec succès aux élections du Grand Conseil et qu'il y a essuyé quelque échec, grâce en particulier à certain instituteur qui, devinant ses sentiments à l'égard du corps enseignant, n'a pas hésité à combattre sa candidature. Dès lors M. Nicod a, sans doute, mûri la vengeance qu'il nous sert aujourd'hui de façon aussi acerbe qu'inélégante.

M. Nicod fait une œuvre qui le trompe.

R. M.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. Vendredi 26 juin, 20 h. : Assemblée ordinaire de la section ; 20 h. 30 : Conférence de M. Nicollet : *Calcul et dessin animé*.

Morges. Réunion constitutive de la section de gymnastique le 30 juin, à 17 heures, à la salle de gymnastique de Morges. 1. Démonstrations par des élèves des écoles (1^{er} et 2^e degrés) ; 2. Discussion des statuts, nomination du comité, etc. Durée : environ 1 h. 15.

MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Conformément au règlement, le musée sera fermé, et *le service du prêt suspendu, en juillet et en août*. Nous engageons vivement nos collègues à commander *avant le 30 juin* le matériel qui leur sera nécessaire en juillet et en août.

Alb. C.

GENÈVE

U. I. P. G. — NOS SALAIRES

Nous portons à la connaissance des collègues la lettre suivante :

« Monsieur François Perréard,
Président du Département des Finances,

GENÈVE

Monsieur le Président,

A la suite de l'entrevue que vous avez bien voulu accorder aux représentants de notre Fédération, nos délégués ont procédé à un examen très approfondi de la situation matérielle du personnel cantonal.

Nous prenons acte de votre déclaration par laquelle le Conseil d'Etat ne prorogera plus la loi du 15 décembre 1934 parvenant au terme de son application le 31 décembre prochain et nous vous en remercions.

Cependant, nos conditions d'existence nous obligent à vous demander, d'une façon catégorique, de prendre toutes mesures utiles tendant à obtenir dès le 1^{er} juillet prochain :

1. L'abrogation totale de cette loi, *sans aucune exception*.
2. L'amélioration du système d'allocation de vie chère :

a) en faveur des fonctionnaires pour lesquels le point 1 n'apporterait aucune nouvelle augmentation ;

b) en faveur de ceux qui n'auraient pas été touchés jusqu'ici par les lois existantes.

Nous nous permettons de rappeler que la loi du 15 décembre 1934 ne devait instituer, dans son principe, qu'une *retenue temporaire* destinée à faciliter, pour une courte durée, la situation financière de l'Etat. Ignorant l'équité, cette loi ne frappait qu'une petite catégorie de traitements, ceux des fonctionnaires, contribuables intégraux ; elle épargnait les autres revenus du travail, ceux de la fortune et la fortune elle-même.

Bien que les difficultés redoutées par l'Etat en 1934 aient été surmontées depuis longtemps, le provisoire se prolonge depuis 7 ans et demi. Cependant le Compte d'Etat de l'exercice administratif écoulé se boucle par un boni de 900 000 fr. environ et la rentrée des impôts actuels s'annonce sous les plus heureux auspices. D'une part, l'Etat améliore sa situation financière, en dépit de la guerre ; d'autre part, les fonctionnaires connaissent des difficultés de plus en plus inextricables.

Les communes et les cantons suisses, la Confédération, malgré les lourdes charges imposées par la mobilisation, toutes les institutions d'intérêt public ont rétabli les salaires de 1919 et 1922 ; ils ont même accompagné ce geste équitable d'allocations substantielles. Seul le canton de Genève fait encore exception.

En 1934, le Conseil d'Etat justifiait la baisse des salaires en se référant au fait que de 1922 à 1934, l'indice du coût de la vie était tombé de 176 à 131 points. Or, la cote de février 1942 s'élève à 188 points, sans espoir d'abandonner sa course ascendante. Notons enfin que nos charges ont crû, ces dernières années, d'une manière importante : C. I. A., impôt de compensation, assurance contre les accidents non professionnels, impôt de 2 % sur le chiffre d'affaires et impôts fédéraux indirects.

A eux seuls, ces faits vous démontrent, Monsieur le Président, qu'une solution *satisfaisante pour tous* s'impose immédiatement. Persuadés qu'il est en votre pouvoir de résoudre sans tarder l'irritant problème des salaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président : G. BOREL.

La Secrétaire : A. MONGENET.

L'heure des mesures dilatoires a définitivement sonné. Le Conseil d'Etat doit se rendre à cette évidence. « Les fonctionnaires ne réclament pas une aumône mais leur dû » ; ainsi s'exprimait un de leurs principaux représentants. Depuis la rédaction de notre lettre, nous lisons que l'indice du coût de la vie s'est encore élevé à 192,3 points en fin du mois de mai.

Nous n'avons jamais hésité à déclarer publiquement que les salariés de l'Etat, au même titre que les autres catégories sociales, devaient admettre une diminution de leur standard de vie correspondant à la hausse des prix directement affectés par la raréfaction des marchandises. Encore aurions-nous le droit absolu de réclamer que chaque citoyen suisse doive se soumettre à ce devoir relevant de la solidarité nationale.

Mais le fait de subir des baisses de salaires encore massives, pour un grand nombre d'entre nous, ou de ne bénéficier que d'insuffisantes allocations de vie chère (parlons surtout du trompe-l'œil des allocations familiales !) dans les temps actuels constitue une dépossession partielle des revenus sacrés du travail.

Il n'est pas équitable que nous subissions un mois de plus les effets de la hausse du coût de la vie dû au jeu des facteurs monétaires. En principe, la Commission fédérale consultative des salaires (C. F. C. S.) a condamné de telles pratiques. Elles doivent disparaître immédiatement et faire place à la justice, au retour au statut légal en faveur de tous, quels que soient les obstacles d'ordre juridique qui sembleraient leur barrer la route.

G. BOREL.

*Président de la Fédération genevoise
des Associations de Fonctionnaires
et Employés de l'Etat.*

NEUCHÂTEL

Nous remercions sincèrement le correspondant neuchâtelois de vouloir bien, aujourd'hui, vu l'abondance des matières, nous permettre de renvoyer à huitaine la publication de sa chronique. — Réd.

XIII^e CAMP DES ÉDUCATEURS

Le 22 juillet prochain, Vaumarcus ouvrira ses portes aux éducateurs romands. Trois jours à mettre à part (22-25 juillet) pour prendre contact avec des hommes venus de tous les coins de la terre romande, préoccupés de leur devoir envers les adolescents et la jeunesse.

Le programme prévoit cette année :

22 juillet : *Où nos jeunes en sont-ils ?* par M. Jaccottet, rédacteur.

23 juillet : *L'éducation nationale des jeunes.*

24 juillet : *La formation intellectuelle, artistique et sportive des jeunes,* par MM. Parel, Burnier et P.-E. Rochat.

25 juillet : *L'action religieuse sur les jeunes,* par M. Bourquin, dir. des Croisettes et M. Porret, prof.

On voit tout l'enrichissement qu'apporteront aux maîtres d'école ces journées bienfaisantes. Que ceux qui hésitent encore à venir à Vaumarcus se décident cette année. Ils regretteront alors, comme tant d'autres, de n'avoir pas participé plus tôt aux camps des éducateurs. Un chaleureux accueil est réservé aux jeunes. A. C.

P.-S. — Un congé officiel est accordé, comme de coutume, à tous les campeurs.

On s'inscrit auprès de M. Paul Leyvraz, ch. de la Batelière, Lausanne, jusqu'au 5 juillet.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

D'OU VIENT L'EAU DU ROBINET ? (Suite.)

Qualité de l'eau du lac.

L'eau du lac de Genève est très pure au point de vue bactériologique. Elle est douce, c'est-à-dire peu chargée de bicarbonates, elle fait peu de dépôt à l'ébullition ; mais elle contient une flore et une faune microscopiques, c'est-à-dire du plankton. La teneur de l'eau en plankton, mesurée après filtration et centrifugation est journellement vérifiée. Elle est très variable suivant les saisons. On sait d'ailleurs que le plankton, nourriture ordinaire des alevins, s'enfonce en général durant les heures du jour et remonte de nuit vers la surface. Il est abondant au niveau de la crépine (minimum ordinaire 70 mm³ pour 100 l. Forte moyenne annuelle 400 mm³). Ces volumes expriment les quantités de plankton obtenues par centrifugation.

La chloration.

Les diverses causes de pollution : filtrage assez grossier, brassage de la vase, accidents à la crépine, plankton, obligent à stériliser l'eau par le moyen du chlore. Des appareils injecteurs de chlore mélangent ce gaz à l'eau de la conduite d'amenée dans des proportions qui sont surveillées de près. En principe 2 ‰ avec augmentation, lorsque le chimiste le juge nécessaire. Ces appareils sont installés dans le sous-sol du bâtiment de la Coulouvrenière.

La conduite d'amenée.

La conduite est posée sur le fond du lac. On la voit aisément le long du bras gauche du Rhône. Son diamètre mesure 120 cm., elle aboutit sous le bâtiment à un vaste réservoir : le puisard, où l'eau est aspirée par les pompes. Cette aspiration détermine un courant dans la conduite dont le débit atteint 0,600 m³ par seconde.

La bonbonne.

Tout le monde à Genève connaît la bonbonne qui se dresse comme la tourelle d'un sous-marin, au large du phare. Elle contient une pompe auxiliaire entraînée par un moteur électrique dont le courant arrive, par un câble immergé, d'un alternateur installé au bâtiment des Forces Motrices. La pompe de la bonbonne est établie en dérivation sur la conduite. Son action détermine une accélération du courant, de sorte que le débit atteint, lorsqu'elle fonctionne, 1,1 m³ à la seconde. Elle a permis pendant un temps de répondre aux besoins toujours croissants de l'alimentation en eau de Genève.

Les turbines des Forces motrices.

Elles sont actionnées par l'eau du bras gauche du Rhône qui s'engouffre à travers les grilles sous le bâtiment. L'eau se précipite sur les

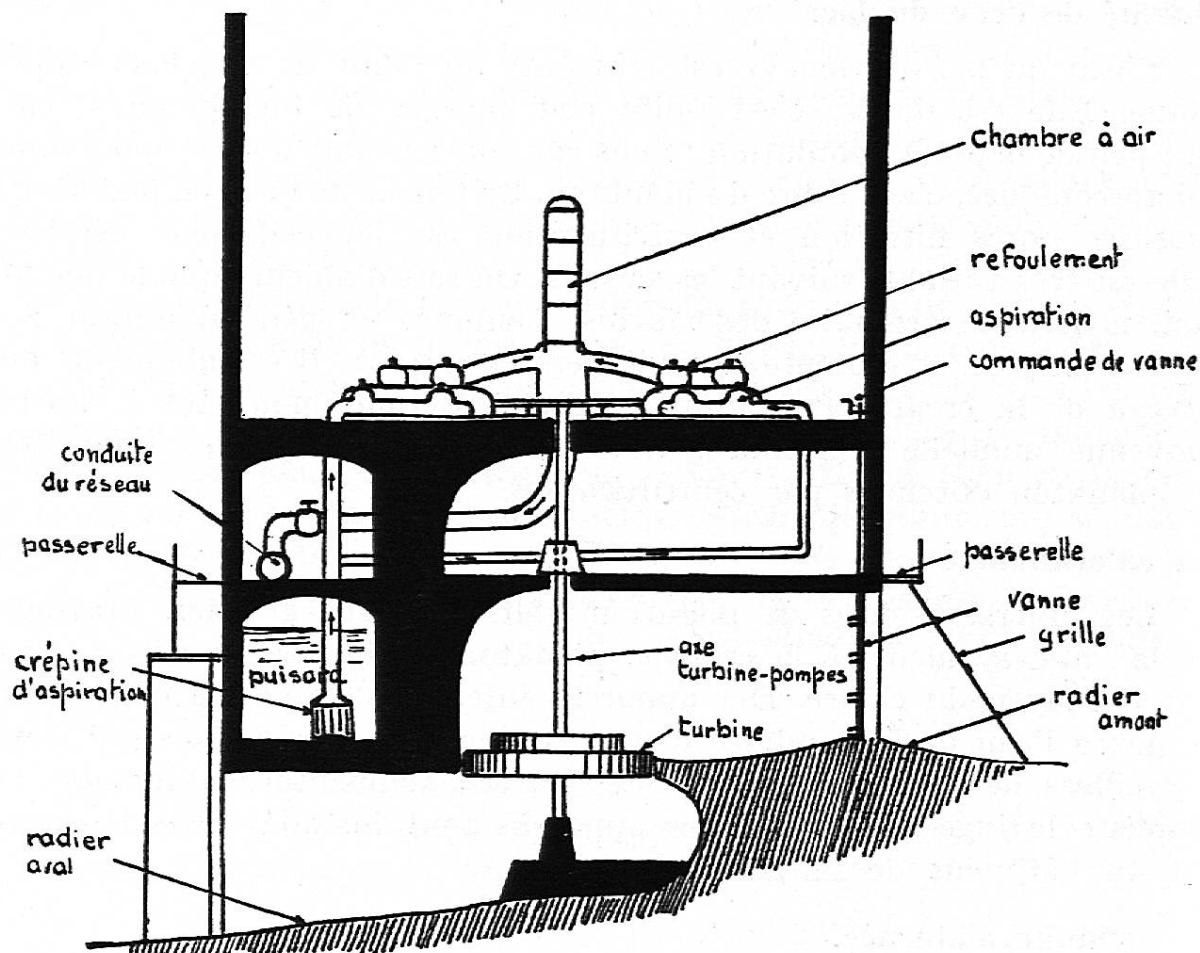


Fig 2 Coupe schématique du bâtiment de la Coulouvrenière

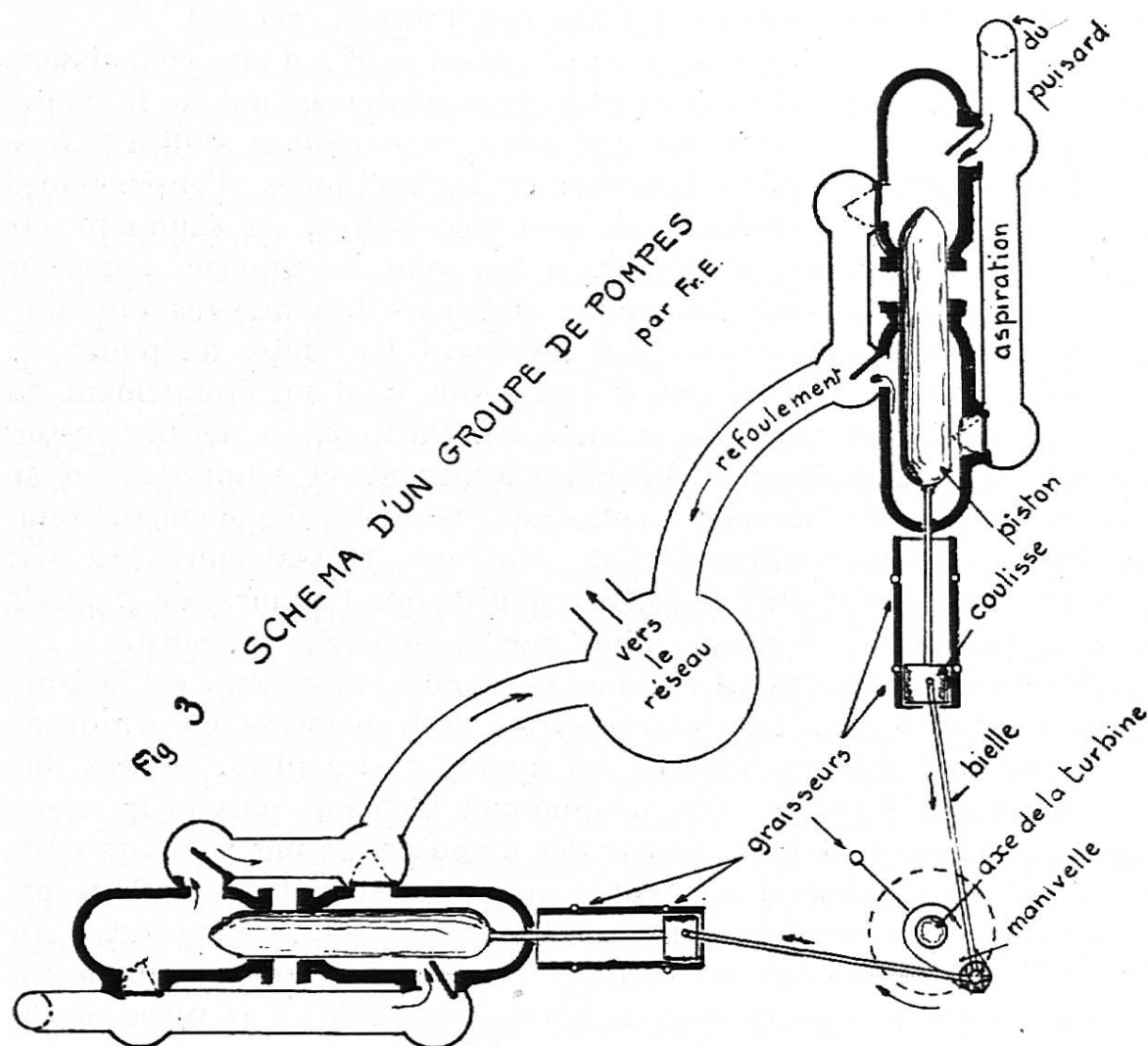
aubes des turbines horizontales (à axe vertical) et ressort en bouillonnant pour rejoindre le bras droit. Les turbines fournissent une puissance de 210 HP environ par machine, elles actionnent les pompes dont on admire dans le hall les bielles puissantes. Il y a 18 machines dans le hall. Deux sont des alternateurs qui produisent du courant électrique. Ils n'ont rien à faire avec le sujet qui nous occupe. Ce sont, si l'on veut, des machines auxiliaires de l'usine de Chèvres.

Six autres sont normalement les pompes du réseau d'eau industrielle.

L'eau industrielle.

Cette eau est puisée simplement dans le Rhône près du bâtiment. Elle est expédiée au réservoir de Bessinge sur le coteau de Coligny. Elle n'est pas potable. La pression au départ de la conduite atteint

125 m. C'est cette eau qui est projetée à 100 m. de hauteur dans notre jet d'eau. Elle est en outre utilisée par diverses industries comme force motrice. Son usage tend d'ailleurs à diminuer.



(A suivre.)

E. DOTTRENS.

L'ÉCOLE ET L'ÉDUCATION SOCIALE

Les problèmes actuels. L'école publique a vu naître, ces derniers mois, maints censeurs. Elle a reçu de nombreux conseils. Le plus souvent, on souhaitait qu'elle se chargeât de pallier aux défaillances de la famille, aux excès des sociétés d'adultes, aux conflits dus aux circonstances. A la plupart de ces objurgations, nous avons opposé un « non possumus », dicté par la vision précise de notre tâche et le sentiment exact de nos responsabilités. Le maître d'école, hélas, n'est pas un enchanteur et à vouloir étendre démesurément son rôle et son domaine, on n'aboutira qu'à le charger d'une responsabilité, qu'aucun homme probe n'endosserait.

Les problèmes d'aujourd'hui sont des problèmes sociaux : orga-

nisation et hiérarchie du monde économique, sens de la communauté, esprit civique, acceptations de devoirs en reconnaissance de ses droits, autant de préoccupations qui toutes concourent à déterminer la notion d'un comportement individuel réglé par l'intérêt général.

Que cette notion d'intérêt général puisse naître d'une connaissance ordonnée et objective de nos conditions d'existence, nul ne le contestera. Mais qui oserait affirmer que cette connaissance suffira ? Aussi les efforts accomplis pour transformer les méthodes d'enseignement et les programmes d'études, s'ils sont nécessaires, ne sauraient être suffisants. Le proverbe « Qui veut la fin, veut les moyens », n'éclaire qu'une partie de la vérité. L'emploi judicieux des moyens fait appel à d'autres principes que ceux qui guidèrent leur mise au point.

Dans un monde dévoré par la technique, c'est un étonnement que de constater l'insuffisance de la machine. Partout, en dernier ressort, et passé le bouleversement initial, s'affirment et s'imposent avant tout les qualités de l'homme : sang-froid, ténacité, dévouement, esprit d'initiative. Le merveilleux robot, répétant inlassablement sa série de gestes, finit par éveiller la raillerie plutôt que l'admiration. Son efficacité reste limitée. Il n'est qu'un moyen, aveugle et sourd.

L'idéal communautaire. Le drame du monde européen, c'est le drame de ses communautés. L'industrialisation a transformé les conditions de vie, influant sur les intérêts, les mœurs et les idées. Perdus dans des communautés trop vastes, les hommes n'en ont plus ni le sens ni le goût. Trop souvent invoqué par des mandataires pas toujours désintéressés, l'intérêt général n'est plus qu'un terme politique. Il ne provoque aucun enthousiasme, ne suscite aucun sacrifice : c'est l'offre d'un intérêt normal qui favorisa le succès de l'emprunt de défense nationale, salué par les cloches de notre cathédrale. A la place de l'intérêt général, sont nés des intérêts de classe, qui se confondent avec lui dans la mesure où les égoïsmes particuliers peuvent coïncider avec le bien commun ; ou bien, dans la mesure où ils ne lui sont pas opposés.

Chaque classe d'ailleurs est toute prête à des concessions. Elle obtiendra des sacrifices sensibles de ses adhérents, si elle peut les assurer qu'ils dirigeront eux-mêmes la révolution sociale qui s'annonce. Car la révolution des autres leur apparaît dangereuse et inopérante.

Cependant, chacun se sent menacé. Une solidarité maintient dans un équilibre précaire ces antagonismes. Tout le monde sent qu'un naufrage enverrait par le fond état-major et matelots. En attendant que se décide ailleurs le sort de l'Europe, chaque groupe s'efforce d'améliorer sa position à l'intérieur du pays. Une vérité officielle, qui contient des éléments de vérité, est peu à peu imposée à l'opinion publique, rétive d'ailleurs. Quelques fictions choisies alimentent les chroniques et prétendent offrir des apaisements à ceux qui n'en ont cure : organi-

sation des métiers, défense de la famille, dénatalité. C'est là ce qu'en argot de joueur, on appellerait « amuser le tapis ».

Le rôle de l'école. C'est dans cette ambiance que nous sommes amenés, par le simple exercice loyal de notre métier, à envisager, non pas une tâche nouvelle, mais une mise en évidence d'éléments existants dans notre enseignement, qu'il convient aujourd'hui de systématiser, parce que nous ne pouvons plus vivre comme il y a trois ans, parce que nous sommes des êtres conscients.

A l'éducation sociale dans l'école publique correspondrait, par exemple, l'éducation professionnelle des écoles de métiers, où l'élève reste un apprenti, élevé peu à peu à la maîtrise de l'ouvrier. Tout ne lui est pas proposé à la fois. C'est par des gradations étudiées qu'il gravit les échelons de sa profession. Théorie et pratique alternent, l'une éclairant, approfondissant l'autre. Et même à la sortie de l'école, l'élève demeure un apprenti. Pour achever sa préparation, il lui faudra le rude contact de l'usine.

Ainsi l'éducation sociale que recevrait le jeune homme — car nous ne pensons pas l'arrêter à l'école primaire — le rendrait capable de prendre part à la vie civique. On nous dit que l'école doit permettre aux enfants de gagner leur vie. C'est à la fois juste et faux. C'est vivre la vie qu'il faudrait dire. Et si l'école n'empêche personne de s'épanouir, elle aura déjà accompli quelque bien.

Des exemples ? On pourrait évidemment souhaiter à l'instar de ce qui se passe ailleurs, un groupement de toute la jeunesse scolaire suisse dans une organisation nationale, dirigée par des délégués gouvernementaux qui choisiraient pour elle les champs d'activité, détermineraient les étapes et fixeraient les buts.

Un tel plan, et manifestant un manque complet d'originalité, me paraît inapplicable en Suisse. Nos traditions, qui ont modelé notre esprit civique, notre structure ethnique et politique, notre mentalité s'y opposent. Dans des temps exceptionnels, nous sommes assez sages pour accepter de sérieuses limitations à des droits séculaires. Mais c'est à la condition qu'elles ne correspondent, dans l'esprit de personne, à une volonté décidée de fausser définitivement nos institutions. La contrainte pourrait peut-être obtenir un certain succès statistique. Elle ne créera jamais le climat indispensable à une activité, qui, pour être véritablement éducative, ne peut être que librement exercée.

L'apprentissage de la solidarité. C'est un grand cri, dans le corps enseignant romand, qu'on a négligé d'adapter les programmes « aux formes de pensées des enfants » (W. Perret). L'éducation sociale, elle aussi, ne portera de fruits qu'en s'adaptant à la mentalité enfantine.

Le moment semble propice pour la préconiser. Ces derniers mois,

les enfants de nos écoles ont participé à quantité d'actions de secours : aide aux enfants français, aux enfants grecs, dispensaire antituberculeux, secours d'hiver, etc., Qui oserait s'en plaindre ? Notre situation nous crée des obligations qui demeurent légères, comparées aux privations terribles dont souffrent la plupart des Européens. Si cette épouvantable misère éveille partout un sentiment de solidarité, les éducateurs ne peuvent qu'applaudir.

Ce qui reste cependant discutable, c'est la forme qu'a prise la collaboration demandée aux enfants. Le plus souvent, ils ont apporté à l'école l'argent qu'ils avaient demandé à leurs parents ou qu'ils avaient prélevé sur leurs fonds personnels. Pour méritoire qu'il puisse être, ce geste me paraît insuffisant. Car il ne s'agit pas de faire la charité. Sans doute, les organisations qui en ont bénéficié s'en sont-elles louées. Mais les enfants ont-ils eu le sentiment de participer activement à une tâche importante, ont-ils saisi le rapport qui existait entre l'effort qu'on leur demandait et la misère à soulager, ont-ils pu apprécier à la fois la modestie et l'efficacité de leur geste ? Des chiffres ont été publiés : tant de milliers de francs et de centimes avaient été recueillis. Voilà vraiment qui parle à leur imagination et à leur sensibilité. Parfois, je me demande quand je leur adresse un nouvel appel, s'ils ne vont pas me répondre comme ces adultes désabusés : « Encore une collecte ! »

Et pourtant quelle merveilleuse action de les mettre en face de leur responsabilité, de faire appel à leur générosité, d'exercer leur sens de l'organisation. Au lieu de les considérer uniquement comme des collecteurs, personnages infimes au rôle ingrat, pourquoi ne pas leur demander davantage. Ils peuvent créer leur propagande, se répartir les charges, chercher d'autres moyens de réunir des fonds, échanger, contre l'argent destiné à l'œuvre qu'ils soutiennent, leur temps, leur bonne volonté ou leurs efforts. Si tous ne peuvent toujours voir les résultats de leur campagne, leurs délégués pourraient du moins être conviés à s'en rendre compte. Pro Juventute n'a-t-elle rien à leur montrer après tant d'années de collaboration ? Et le Secours d'hiver, le dispensaire anti-tuberculeux ? La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, le secours aux enfants grecs, le service de récupération, ne pourraient-ils organiser leur petite exposition, qui permettrait aux enfants de comprendre pourquoi on leur a demandé tel ou tel service.

Les groupes d'entr'aide. C'est la classe qui représente, pour ces enfants, le milieu social où ils peuvent agir. C'est à elle que l'on peut demander un effort collectif. Proposons à chacune de nos classes de s'organiser. Qu'il se forme dans chacune un groupe stable, dirigé par un comité, ayant ses statuts et tenant des séances régulières, dont la tâche sera de s'occuper lui-même de toutes les actions d'entr'aide proposées.

Chaque groupe doit pouvoir décider lui-même de son activité. Rien

ne doit l'entraver que les leçons de l'expérience et la règle acceptée par tous que le groupe doit aider.

C'est par le moyen de cette petite communauté, à laquelle chacun demeure libre d'adhérer, que nous ferons l'éducation sociale de nos élèves. Et mieux que par n'importe quels discours. C'est par elle que nous déterminerons un intérêt général réglant les intérêts particuliers, une activité désintéressée, l'exercice d'une responsabilité, la soumission à une volonté commune.

Communauté à la mesure de l'enfant, le groupe d'entr'aide peut évoluer quand les années passent ; on n'agit plus à quinze ans comme à dix. Son activité même l'instruira. Ne peut-on envisager qu'il entre en relations épistolaires bientôt avec ceux qu'il aura soutenus, qu'il apprenne à les connaître et à les apprécier ? Ne voit-on pas l'enrichissement que peuvent apporter de tels contacts et combien ils favoriseront la naissance d'un esprit de compréhension dont l'Europe aura, après tant de désastres, un si grand besoin. Il existe entre des enfants bien moins de préjugés qu'entre adultes.

Je sais bien que des tentatives ont déjà été faites, que les groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse existent, que les coopératives scolaires existent, que les associations d'élèves existent. Mais il ne suffit pas qu'ils existent, il faut qu'ils se multiplient.

L'allégement des programmes nous est promis. Nous allons enfin avoir du temps. Ne pourra-t-on pas en utiliser une partie à fonder une véritable éducation sociale. ?

Le Congrès. Le Congrès de la Société pédagogique romande discutera en août prochain de questions analogues. Peut-être l'idée des groupes d'entr'aide sera-t-elle retenue. Elle a l'avantage, je crois, de pouvoir être applicable immédiatement à presque tous les degrés de l'école primaire. Elle a une portée éducative autrement profonde que l'installation de terrains de jeux ou le développement de la gymnastique. Enfin, elle a déjà été réalisée ici et là et peut avoir donné des résultats.

Nous avons défendu l'école et les enfants contre des critiques partiales et injustifiées. C'était à la fois un devoir et un plaisir. Il nous reste à montrer que ni l'esprit d'entreprise, ni le sens des réalités ne font défaut au corps enseignant et que nous comprenons la nécessité d'une éducation nouvelle, dans la liberté que nous laissent les cadres qui nous sont imposés.

Robert JAQUET.

COLLÈGUES, pour vos courses de classe, choisissez les buts indiqués par les annonces de votre journal.

TEXTES LITTÉRAIRES A LA PÊCHE

Les gros poissons passaient si rapidement qu'on avait à peine le temps de les apercevoir ; les petits au contraire, groupés en bande, se laissaient porter et glissaient à fleur d'eau avec une confiante lenteur. En avançant la main, on aurait cru pouvoir saisir l'éventail transparent de leurs nageoires ou bien leur dos charnu, couleur de pierre. Mais ils avaient vite fait demi-tour et rien n'échappait à leurs yeux ronds cerclés d'or. Quelle que fût leur taille, quelle que fût leur espèce : gardons fardés de sang, brochets en torpilles ou tanches profondes et limoneuses, les poissons ne se laissaient pas facilement capturer. Bien souvent, déjà gavés de nourriture, ils dédaignaient l'appât et butaient contre l'hameçon sans ouvrir la gueule ; d'autres fois, leur humeur étant plus taquine, ils mordillaient le ver, la sauterelle ou le grain de blé, sans jamais l'avaler. Ces jours-là, les pêcheurs avaient de nombreuses émotions, mais ils revenaient encore avec leur sac vide. Il leur arrivait pourtant quelquefois de sortir de l'eau un poisson rebelle et nerveux qu'ils enveloppaient dans l'herbe humide et mettaient dans le fond de leur gibecière. La toile battait longtemps et, sur la rive, la puissante odeur des écailles se mêlait à la senteur fade du marécage.

La montagne des alouettes. Rieder 1940.

CL. SAINTE-SOLINE.

LES LIVRES

Guide des auberges de jeunesse. *Un fidèle compagnon de course,* voilà ce qu'aimerait être le « Guide 1942 des Auberges de la jeunesse de Suisse ». L'attrayante couverture bleue du nouveau guide cache une infinité de belles courses et sur la carte de l'excursionniste, si claire, l'on voit facilement le chemin qui mène aux « maisonnettes rouges ». Un bon compagnon qui se contente d'une modeste place dans le sac de montagne et qui transforme courses et vacances en jours heureux même aux petites bourses.

Le Guide, qui coûte 1 fr. 40, est en vente au secrétariat général de la Fédération suisse des auberges de la jeunesse, Stampfenbachstr. 12, Zurich, dans les secrétariats locaux, ainsi que dans différents magasins de sport et librairies.

**L'Œuvre des Tableaux scolaires suisses concourt
à la défense spirituelle du pays !**

39^e fasc. Feuille 1.
20 juin 1942.

Société pédagogique de la Suisse romande.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DÉDIÉ

AUX PARENTS, AU PERSONNEL ENSEIGNANT

ET AUX COMITÉS DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ PAR LA

Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse
et aux bibliothèques scolaires et populaires.

Membres de la Commission :

M. F. Jabas, instituteur, Court, Jura bernois, président	. F. J.
Mlle L. Pelet, institutrice, Lausanne, vice-présidente	. . . L. P.
M. Gve Addor, instituteur, Lausanne, secrét.-caissier	. . . G. A.
Mme Norette Mertens, institutrice, Genève	 N. M.
M. R. Béguin, instituteur, Neuchâtel	 R. B.

La Commission de lectures de la Société pédagogique romande est en deuil. Son secrétaire-caissier lui a été enlevé.

Notre perte est grande, car **Gustave Addor** était la cheville ouvrière de notre institution. L'activité qu'il y déploya pendant dix-huit ans fut considérable. Ses rapports annuels, reflets du vif intérêt qu'il portait à sa tâche, étaient des modèles de clarté ; ses comptes des exercices successifs étiquetaient l'homme d'ordre dont nous déplorons la perte et dont nous conservons un souvenir ému et bienfaisant. Nous prions sa famille de trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

La Commission de lectures.



IN MEMORIAM

Tu fus, Gustave Addor, dans toute ta carrière,
Un ouvrier fidèle, un brave éducateur ;
Quoique lourde parfois, la tâche coutumière
N'a jamais rebuté ta foi ni ton ardeur.

Tu fus aussi l'ami ouvrant son âme entière
À qui tu supposais faire un peu de bonheur ;
Le but de tous tes jours fut de mettre en lumière
Le devoir et porter les vertus à l'honneur.

Et tu nous fus ravi par un destin fragile,
Quand devant toi s'ouvrait une ère plus tranquille,
Quand venait de sonner l'heure d'un doux repos.

Mais nous sommes nombreux à garder ta mémoire,
Et souvent nous croirons te voir encor dispos
Au labeur fructueux qui fut ta seule gloire. F. J.

Ouvrages destinés aux enfants au-dessous de 10 ans.

Conte du petit poisson d'or (vieux conte populaire russe). Paris, Flammarion. 24 × 28 cm. 15 pages. Illustré. Prix : 1 fr. 60. La donnée de ce conte populaire existe déjà dans les récits des frères Grimm sous le titre « La barbue ».

Un pauvre vieux pêcheur attrape un jour un petit poisson qui parle. Très effrayé il le rejette à la mer et rentre chez lui raconter son aventure à sa femme. Celle-ci lui reproche de n'avoir rien demandé au poisson parlant en échange de la liberté. Et elle exige que le bonhomme aille réclamer successivement une auge neuve, une isba, un château de tsarine, la toute-puissance... jusqu'au moment où, pour avoir trop exigé le couple se retrouve dans la misérable cabane. Ce conte est fort bien écrit. Les changements d'aspect de la mer, les traits de couleur locale, les caractères sont pittoresques et évocateurs.

C'est un album du père Castor, ce qui signifie un style simple et une charmante présentation : de grandes images en couleurs, des vignettes noires, permettent aux tout petits de suivre les aventures du pauvre pêcheur et de sa trop ambitieuse épouse.

N. M.

Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans.

Contes, par Andersen. Neuchâtel et Paris. Delachaux et Niestlé. 14 × 17 ½ cm. 186 pages. Illustré. Prix : 3 fr. 50.

Les contes d'Andersen... il y en a beaucoup ! Tous ne sont pas réunis dans ce charmant recueil. Mais nous y retrouvons ceux que nous avons le mieux aimés quand nous étions enfants et les plus caractéristiques du génie d'Andersen.

Les « Cygnes sauvages », le « Jardin du paradis », sont faits de poésie et de merveilleux.

Le « Vilain petit canard » qui devient un beau cygne blanc, c'est un peu l'histoire d'Andersen lui-même : Peu importe d'éclore dans la cour aux canards quand on sort d'un œuf de cygne... conclut le poète ; et nous comprenons que, devenu célèbre, il pense au temps où il n'était qu'un pauvre enfant dégingandé et bafoué. Les « Fleurs de la petite Ida », le « Sapin », l'« Intrépide soldat de plomb » montrent comment l'auteur sait donner une âme aux plantes, aux choses, et les faire parler, souffrir ou sourire.

L'histoire du « Pois et de la princesse », celle de « Grand Klaus et Petit Klaus » sont pleines d'humour et de philosophie.

Le conte intitulé « L'Ange », moins connu que les autres, renferme toute la sensibilité d'Andersen, sa tendresse pour les humbles, sa faculté d'embellir la réalité et de poétiser la mort. Le livre est joliment illustré en noir et en couleurs. Les images semblables à des ombres chinoises conviennent admirablement à ces récits : elles font penser aux découpages que « le bon Andersen » faisait pour amuser les enfants qui se pendaient aux basques de son habit en réclamant une histoire !

N. M.

Bibliothèques populaires.

A. Genre narratif.

Contes de Bohême, par Rainer Maria Rilke. Paris, Emile-Paul.
12 × 19 cm. 247 pages. Prix : 18 francs.

Selon Rilke, il ne suffit pas d'avoir vécu un événement pour pouvoir le décrire, il faut l'oublier pour en retrouver en soi-même longtemps après l'image vraie et la couleur éternelle. Ainsi les « Contes de Bohême » furent vécus puis écrits avec le recul nécessaire. Le pays et l'enfance en forment l'arrière-plan. Il écrit et décrit avec sensibilité, avec un grand pouvoir d'évocation.

Le premier de ces contes, « Le roi Bohusch » s'inspire d'un roman policier vécu dans le vieux Prague (un complot tchèque contre les Autrichiens), et que l'imagination de Rilke transporte sur le plan fantastique. La triste aventure d'« Annouchka » montre comment une jeune servante inconsciente mêle les poupées de l'enfance avec les cruautés de son destin de fille-mère. L'histoire de « Tante Babette », celle du secret des deux vieilles demoiselles de Karbach font penser à certains récits de Selma Lagerlöf. Il n'est pas un de ces contes qui ne tienne à la fois de la vérité et du fantastique.

Contes étranges... empreints de tristesse, et sur lesquels flottent sans cesse « les vieux airs de Bohême ».

N. M.

J'ai trois amoureux, par P. G. Wodehouse. Paris, Hachette. 12 × 19 cm.
237 pages.

Un livre agréable à lire, plein de vie. L'action se passe tantôt à Londres tantôt en Amérique.

Une jeune fille charmante est — comme le titre l'indique — aimée de trois jeunes gens : un auteur dramatique qui lui est infidèle pour épouser la principale actrice de sa pièce ; un jeune Anglais, riche mais guindé et désireux de ne pas mécontenter « la famille » ; un autre jeune Anglais, cousin du précédent, méprisé par la dite famille, un peu le Jean Lourdaud du conte d'Andersen. C'est lui qui, après mille bévues, réussit à se faire aimer de l'héroïne.

Le dialogue est vif et amusant. Et on voit comment on s'y prend pour lancer une pièce, les démêlés de l'auteur avec les producteurs et les vedettes, les caprices et les susceptibilités de celles-ci.

N. M.

Le retour du maître, par Gösta Gustaf-Janson. Paris, Librairie Plon.
12 × 19 cm. 283 pages (1^{er} tome), 285 (2^e tome). Prix : 36 fr.
les deux volumes.

Ce qui frappe dans ce livre, c'est le dessin des caractères. Les personnages sont vivants, originaux et fidèles à eux-mêmes. Rien ne les fait changer jusqu'au bout de l'aventure. Madame de Snejders reste douce, prête à faire face aux événements, mais incapable de les diriger. Son fils, Bengt, reste fougueux, volontaire, désireux de bien faire et dur malgré lui. La fille aînée, Marianne, reste intransigeante, troublée, exaspérée par la médiocrité de sa vie. Les serviteurs, cocasses, à la fois hardis et humbles, rappellent certains personnages de Knut Hamsun. L'action se passe dans un vieux domaine de Suède, noble et beau, mais mal entretenu et allant à la ruine.

Quant au « Maître » dont le retour bouleverse cette maisonnée, il est, lui aussi, toujours pareil à lui-même : idéaliste, voulant faire le bonheur des gens, mais voulant à tout prix qu'ils reconnaissent leurs torts ! Il a disparu longtemps, victime de calomnies ; en son absence, on s'est servi de ses biens, on les a dilapidés, et lorsque sonne l'heure de son retour, bien qu'il revienne plein de bonté et de pardon, on lui en veut de la peur qu'on a eue de lui et de la reconnaissance qu'on lui doit. On ne peut ni le comprendre ni l'aimer et il meurt de cette hostilité.

Ce livre est poignant. Comme les héros, le lecteur attend le retour du « Maître » avec émotion... mais on voudrait voir les cœurs s'ouvrir et c'est sur une impression de tristesse qu'on se sépare de ces personnages trop peu sensibles à l'idéalisme, trop peu touchés par la grâce. N. M.

L'affaire de la rue Lepic, par Henry Bordeaux. Paris, Plon. 12 × 19 cm. 246 pages. Prix : 21 fr.

« Ce n'est pas un roman policier, c'est l'éveil d'une conscience à travers l'un des plus cruels faits divers de la société contemporaine » déclare l'auteur.

Le fait divers ? Une sage-femme de la rue Lepic est poursuivie, pour manœuvres abortives, avec trois de ses clientes, dont une jeune blanchisseuse.

La conscience qui s'éveille ? Celle du séducteur, un lieutenant à qui la petite Catherine rapportait son linge. Elle s'est jetée dans ses bras. Il l'a rendue mère. Elle s'est fait avorter à son insu pour ne pas lui être à charge. Ni l'un ni l'autre n'ont songé au mariage. Un jour il l'a quittée pour se fiancer avec la fille d'un professeur. Or, par un journal, le lieutenant apprend par hasard la condamnation imminente de son ancienne amie. C'est alors que grâce à son sentiment de l'honneur, grâce à l'aide et à la compréhension de son admirable fiancée, le jeune homme léger, insouciant et faible du début devient généreux, brave l'opinion publique et trouve dans son cœur les paroles justes et nécessaires pour obtenir l'acquittement de la petite.

Ce livre est captivant, les personnages sont humains, les plaidoiries des avocats sont fort intéressantes. En réalité, c'est un réquisitoire contre le manque de protection sociale et le manque de confiance en la vie, c'est un réquisitoire contre l'avortement, mais aussi contre les injustices et les tristesses qui le provoquent. N. M.

Pension allemande, par Katherine Mansfield. Paris, Stock. 12 × 19 cm. 241 pages. Prix : 18 fr.

Ce livre est une étude de mœurs présentée sous forme d'histoires détachées, de croquis, de souvenirs.

La première partie, c'est la vie des habitués de pension, avec leurs maladies, leurs aspirations, leurs ridicules ; la vie des petites bonnes surchargées de travail ; la vie des mères de famille au milieu de leur nombreuse progéniture. L'auteur peint ses personnages en caricaturiste.

La deuxième partie fait pénétrer dans des intimités... on surprend les pensées des époux lors de disputes, de sorties. L'auteur procède alors par touches fines et observations nuancées.

Le récit le plus impressionnant est celui de « L'enfant-qui-était-fatiguée ». Il y a une étrange poésie dans le rêve qu'elle fait d'une

petite route blanche, ne conduisant nulle part, et bordée de grands arbres noirs... Il y a une tristesse poignante dans l'épuisement de cette petite créature et l'acte horrible qu'elle commet.

N. M.

Le Maître de la Route, par M. Constantin-Weyer. Genève, Ed. du Milieu du Monde. in-16, 254 pages. Prix : 3 fr. 50.

Un roman tissé de modernisme qui plaira surtout aux jeunes qu'enthousiasme la témérité de certains précurseurs. Depuis deux siècles l'on se succédait de père en fils, à Moulins, dans les grands magasins de nouveautés Dubois, qu'en famille on nommait « l'affaire ». Un grave événement devait en interrompre la lignée, quand, à quatorze ans, Pascal Dubois déclare à son père que jamais il ne s'intéressera à cette affaire et qu'il hait le collège où il perd son temps. Il se fait mettre à la porte au grand désespoir de ses parents. Pour sa correction, il est placé à la campagne chez un forgeron. Le dur travail lui plaît ; il ne rentre pas ; à dix-huit ans, son apprentissage terminé, il s'engage comme ouvrier d'art à l'arsenal de Toul où, après trois ans, il décide de courir le monde. Il s'embarque comme soutier à bord d'un vapeur brésilien à court d'hommes. Il double le cap Horn et échoue à Callao où il s'embauche dans les chantiers de construction navale comme poseur de rivets. Sur le conseil d'un Norvégien, ouvrier comme lui, il traverse par petites étapes tout le continent sud-américain pour se fixer à Buenos-Ayres. Là, une ingénieuse initiative lui fait gagner quelques milliers de pesos. La chance lui étant favorable, il veut la courir au pays. Il y rentre, s'associe à Paris avec un marchand d'automobiles dont il épouse la fille. Puis, n'écoutant que son courage et son ambition, il passe aux colonies pour y entreprendre, à travers la brousse, la construction d'une voie pour autos, fier de s'attribuer le titre que nul ne lui conteste de Maître de la Route.

F. J.

Sous les pommiers fleuris, par E. de Keyser. Paris, Plon. in-16. 250 pages. Prix : 2 fr. 75.

Toute l'action de ce bon roman se passe en Normandie ; il convenait donc de lui faire un cadre de pommiers fleuris. A Yport, la villa *Bel Horizon* a été construite par M^{me} Bussy, qui a tout vendu après la mort de son mari, et elle retrouve, très vivante, l'âme qui a arrangé ce coin pour un bonheur durable, le cœur qui a voulu un nid de solitude et de beauté. La joie de ses vieux jours se partage entre ses deux petites-filles, Micheline et Gisèle, toutes deux pétulantes d'esprit et de grâce. Micheline a passé en Provence quelques années chez un parent et s'adapte difficilement au climat de Normandie. Elle trouve parmi les habitués de la maison un Mentor dans la personne de M. d'Utile, le vieux châtelain d'Yport qui l'accompagne dans des excursions, à Criquebeuf notamment, où elle fait la connaissance de Paul Tannay, un jeune ingénieur qui, dans l'isolement s'est attaché à des problèmes chimériques, entre autres la conduite des avions sans pilotes. Or, Micheline a été fiancée au capitaine Sergines, attaché d'ambassade en Yougoslavie, mais elle a cru devoir confier à sa sœur qu'elle ne peut l'aimer véritablement. Comment et à la suite de quelles circonstances, elle épouse le jeune savant, nous devons en laisser la surprise au lecteur. Ce roman plein de vie peut être mis entre toutes les mains.

F. J.

Jean Villemeur, par Roger Vercel. Paris, Albin Michel. in-16, 318 pages. Prix : 3 fr. 45.

A juste titre, M. R. Vercel pourrait être appelé le romancier de la mer, tant il nous l'a fait connaître par ses personnages de tous genres et de toutes conditions. Avec « Sous le pied de l'Archange », il nous a révélé les mystères du Mont-Saint-Michel, « Jean Villemeur », c'est la grande pêche, la promenade gigantesque du chalut sur les fonds, le travail surhumain de l'usine flottante ; c'est aussi un drame poignant et cruel. Le capitaine Villemeur est de ces loups de mer dont la passion du métier l'emporte sur le devoir familial. Il a fait cet enfantillage de calculer qu'en dix-neuf ans de mariage, il a vécu avec sa femme cinq ans, huit mois, quarante jours. Il ne se rend compte de cet état de choses que quand son fils Jean lui affirme catégoriquement qu'il ne continuera pas à suivre les cours de l'Ecole d'art de Cherbourg, et demande à le suivre dans ses longues randonnées maritimes. Mais il ne soupçonne pas la vraie cause de la détermination du jeune homme. Il finit par acquiescer en lui disant : « Ça vaut mieux... au fond, je ne suis pas fâché que tu voies le métier de près. Ça t'en dégoûtera ». Jean ne s'en dégoûte pas pendant les six mois que le *Vulcain* travaille ferme sur les côtes de l'Islande et quand viendra l'heure de songer au retour, c'est de sa bouche que son père apprendra le malheur qui le frappe irrémédiablement.

F. J.

Man' d'Arc, par Jean de la Varende. Paris, Bernard Grasset. In-16. 306 pages. Prix : 4 fr. 55.

Man' d'Arc aurait dû, — l'auteur nous en prévient dans un avant-propos — paraître après *Nez de Cuir*, à la suite duquel il se situe chronologiquement. Mais, pour des raisons sentimentales, J. de la Varende avait préféré présenter, avec le *Centaure de Dieu*, le rachat par le neveu de « l'oncle effréné ». Plus qu'un roman, *Man' d'Arc* est le récit sous forme romanesque, d'un épisode ignoré dans ses détails, de l'histoire du XIX^e siècle : le soulèvement en 1832 de la Vendée par la duchesse de Berry, dont le mari, second fils de Charles X, avait été assassiné par Louvel en 1820. Soulèvement légitimiste dont le but était de détrôner Louis-Philippe, usurpateur. Le talent de La Varende, dense, riche, truculent parfois, marqué de cet humour paysan et de cette poésie du réel qui le caractérisent, pare d'une séduction sensuelle et chaude gens et choses, paysages et aventures. Deux figures juvéniles et charmantes, Louis de Réville et Manon, la petite paysanne que son fougueux héroïsme a fait surnommer par les partisans Manon d'Arc, Man' d'Arc, sont les héros d'un très pur roman d'amour où chante un cantique à la race et à la terre de Normandie.

F. J.

Brigitte la servante, par Marie Bretscher, traduction de M^{lle} Monastier. Lausanne, Payot. In-16. 192 pages. Prix : 3 fr.

M. Charly Clerc nous dit dans sa préface que « M^{lle} Monastier a été fort bien inspirée en choisissant, parmi les livres de cet hiver, cette histoire de servante signée Marie Bretscher, née de race paysanne ». Elle nous raconte plus de quarante années de la vie de Brigitte que les Breiter avaient accueillie et aimée comme leur enfant quand, lors d'une épidémie ses parents étaient morts l'un après l'autre. Mais, lorsque vers ses dix-neuf ans, la jeune fille avait suivi l'exemple de tant d'autres en se plaçant à la ville, ses bienfaiteurs s'étaient détournés d'elle et, l'accusant d'ingratitude, l'avaient abandonnée

à son sort. Hélas ! après quelques années de déceptions, elle revient avec un bébé illégitime chez les braves gens qui l'ont élevée et employée. Elle est autorisée à reprendre place à ce foyer. David, le fils des maîtres l'épouserait bien s'il n'y avait pas l'enfant que, du reste, elle perd un peu par sa faute. Avec les saisons, la besogne change à la campagne ; à la ferme, elle se répète de la cave au grenier et ne lui laisse que peu de répit. En plus, Brigitte soigne la vieille paysanne dans sa dernière maladie et sera seule à la voir s'éteindre quand tout le monde est occupé à la moisson. Un de ces héroïsmes anonymes qui se rencontrent encore assez fréquemment et surtout dans les campagnes de la Suisse alémanique. F. J.

La Vallée sans Printemps, par Romain Roussel. Paris, Plon. In-16. 247 pages. Prix : 3 fr.

La vallée des Dappes, un assemblage de landes, de rocs, de pâtures et de bois. Là, on ignore le printemps et l'automne. Lorsque l'année est bonne, le beau temps vient en juin ; dès le début de mai, s'il n'y a plus de neige, les prés prennent un vert soutenu, comme s'ils voulaient atteindre le vert intense des sapins. Tout en haut, à Sur-la-Tuffe, trois fermes isolées où demeurent, sans avoir beaucoup de relations, un veuf, Barthélémy Lizon, un célibataire, Adrien Prost-Jean et la famille Sandoz. Barthélémy, à côté de son train de campagne, est lunetier, et chaque samedi descend à Morez pour y « livrer son travail ». Il a une ménagère assidue, Delphine, une pauvre colporteuse sans famille qu'il a recueillie épuisée sur son chemin, en revenant un soir d'hiver. Elle est agile, aucune besogne ne la rebute, toute la maison est tenue de façon impeccable et nul soupçon ne pourrait être porté sur elle au sujet de sa vertu. Barthélémy est heureux et c'est quand il découvre que l'aîné des fils Sandoz aspire à conquérir le cœur de Delphine, qu'il constate que lui aussi est sur le même chemin. Lui qui n'avait dans aucun cas connu la jalousie, en ressent tout à coup les terribles effets. C'est alors que se perpète le drame poignant qui sert d'épilogue à ce roman, robuste dans sa simplicité et dont l'intérêt se porte à la fois sur l'action et sur le style. F. J.

Le drame de l'Etang aux biches, par Delly. Paris, Tallandier. In-16. 256 pages. Prix : 3 fr.

Un nouveau livre de Delly, c'est un événement attendu par les jeunes filles, éprises de ces idylliques aventures qui ont l'immense avantage de se terminer au contraire des aventures réelles, c'est-à-dire toujours bien. Un livre de Delly est un livre reposant, parce que sans surprises. On y retrouve les mêmes étages et les mêmes paliers, le même prologue et le même dénouement, et les personnages sont déjà pour nous de vieux amis qui ont pris seulement la peine de changer de costume, de nom, quelquefois d'accent et de demeure. Père de complexion faible, époux mal remarié d'une intrigante marâtre qui pousse devant elle une fille élevée dans la haine de l'autre enfant, pour l'instant rebelle, mais qui deviendra la jeune fille reconnue trop tard parfaite par le prétendant orgueilleux dont le regard s'adoucit juste au moment voulu. N'oublions pas l'ombre falote et mystérieuse de la tante inconnue, difforme et folle, qui vient jouer son personnage en accord avec celui de l'Etang aux biches qui donne son nom à l'ouvrage. « Elle achète son bonheur », dit en parlant des épreuves de l'héroïne l'un des personnages du livre. Avouons que sans Delly, il lui coûterait tout de même un peu plus cher. F. J.

**Quelques ÉTAINS, MONNAIES anciennes et TIMBRES
cherchés pour collection.**

R. FRICK, inst., av. Marc Monnier 11, Champel, Genève

Suisse allemande, 30 ans,

CHERCHE LEÇONS

de français **avec pension** pour environ 2-3 mois (juillet-septembre, évent. tout de suite) chez une institutrice sympathique et distinguée. (Approx. 3-4 h. par jour). Offres à Fr. Schneebeil, Brunaustrasse 60, Zürich 2.



Bibliothèque pour la jeunesse AU BLÉ QUI LÈVE

La Vuachère 4 LAUSANNE

Prêts de livres dans toute la Suisse
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Le beau vêtement se fait chez

MUHLSTEIN

**16, rue de la Confédération,
Genève**

Cours offic. de vacances à St-Gall

organisés par le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

1. **COURS D'ALLEMAND POUR INSTITUTEURS ET PROFESSEURS** (20 juillet au 15 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités françaises et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec délivrance d'un certificat officiel de langue allemande. Prix du cours : Fr. 40.—

2. **Cours de langues pour élèves** (juillet-septembre). Ces cours sont donnés **complètement à part** des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la **Direction des Cours officiels d'allemand, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.**

J. A. — Lausanne

VACANCES! BONNES PENSIONS

HOTEL DU GIÉTROZ - LE CHABLE

VALAIS Altitude 834 m. Téléphone 6 61 84
Grand parc ombragé - Arrangements pour familles et sociétés
Dépendances à disposition pour colonie

Tessin-Lugano

Ne manquez pas de visiter et séjourner à la **Collina d'Oro**. Magnifiques points de vue et ravissantes promenades ; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par « Pro Collina d'Oro e Dintorni ». Montagnola.

Les Montagnes d'Arolla sont à la portée de tous les alpinistes grâce à l'organisation de

L'HOTEL du PIGNE et CHALET du GLACIER - AROLLA

alt. 2000 m., qui vous offrent pour Fr. 180.— une semaine de vacances ainsi que deux courses avec guides diplômés.
Pour plus longs séjours : arrangements. Téléphone No 6. **ANZEVUI Jean, guide.**

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer: Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour
Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F.

Grandes et petites salles

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavannes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VACANCES! BONNES PENSIONS

Hôtel-pension des Alpes SAVIGNY près Lausanne

Séjour de repos - Verger - Cuisine soignée - Chambre eau courante - Prix modérés
Téléphone 4 51 01 Tram 23 A. DISERENS-JATON.

Au chalet **LA SAVINIÈRE** Crésus (Gruyère)

On reçoit quelques **PENSIONNAIRES**

Prix Fr. 9.— et 9.50

CHESIÈRES - VILLARS - HOTEL BEAU-SITE

Situation idéale. Jardin. Panorama sur les Alpes.

Téléphone 41 29. M^{me} KEHRLI, propr.

HOTEL DU GIÈTROZ - LE CHABLE

VALAIS Altitude 834 m. Téléphone 6 61 84

Grand parc ombragé - Arrangements pour familles et sociétés
Dépendances à disposition pour colonie

HOTEL - PENSION „BEAU-RÉVEIL”

VEVEY-CORSEAU. A 5 minutes de la plage.

Confort. Cuisine soignée. Pension dep. Fr. 7.50. Tél. 5 15 38. P.-E. Wyss-Ledermann, propr

Tessin-Lugano

Ne manquez pas de visiter et séjourner à la **Collina d'Oro**. Magnifiques points de vue et ravissantes promenades ; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par « Pro Collina d'Oro e Dintorni ». Montagnola.

Les Montagnes d'Arolla sont à la portée de tous les alpinistes grâce à l'organisation de

L'HOTEL du PIGNE et CHALET du GLACIER - AROLLA

alt. 2000 m., qui vous offrent pour Fr. 180.— une semaine
de vacances ainsi que deux courses avec guides diplômés.

Pour plus longs séjours : arrangements. Téléphone No 6. **ANZEVUI Jean, guide.**